

Bonjour Comme décidé lors du dernier CA du 2 juillet, nous faisons un premier essai de mise en ligne sur le site du REF-Union de vos informations départementales. Rubrique "Association/Les départements"

Dans l'immédiat, la procédure de publication n'est pas changée.

C'est celle qui est inscrite dans votre Radio-Ref en début de rubrique départementale.

Envoi des textes par courrier postal : REF-Union – 32, rue de Suède – BP 77429 – 37074 TOURS Cedex 2.

Envoi des textes par mél :

L'adresse électronique d'envoi des comptes-rendus d'activité départementale est

departement@ref-union.org .

Fichiers et photos transmis sont compilés par notre secrétaire au siège.

Ensuite, un responsable du CA, en l'occurrence F1DUE, assure la mise en conformité et valide l'envoi à la photo-composition pour publication dans Radio-Ref.

Nous introduisons à ce moment là une mise en ligne de vos billets départementaux environ 15 jours avant l'arrivée de Radio-Ref dans vos boîte aux lettres.

73, Lucien F1TE, secrétaire du REF-Union